

Commission

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 24 mars 1964.
IP (64) 67

INFORMATION A LA PRESSE

Nous vous transmettons ci-après la partie du discours de M. Brasseur, Ministre belge du Commerce Extérieur, qui reflète le point de vue de la Communauté. Ce discours a été prononcé mardi matin à la Conférence de Genève sur le commerce :

"La Belgique fait maintenant partie d'une famille composée de six membres qui tous ont une forte personnalité et une grande vigueur de pensée et de convictions. Elle a même l'honneur de présider ce groupe pendant le premier semestre de cette année.

La vie de cette famille retentit parfois du bruit de divergences d'opinions sur l'orientation que doit prendre la vie commune. Ces discussions ne doivent pas être mal comprises. La Communauté s'est créée parce que les six pays ont perçu la nécessité d'unir leurs efforts et qu'ils sont animés de la volonté de vivre et de grandir ensemble. Cette volonté prédomine: c'est elle qui fait surgir à chaque occasion les compromis nécessaires et c'est elle qui fait naître les idées qui permettent de franchir l'une après l'autre les étapes de l'intégration.

La Communauté est consciente de sa place et de son importance dans la société mondiale. Elle est également pénétrée de ses responsabilités, tant de celles qui découlent de la situation propre que de celles qu'elle partage avec toutes les nations, grandes ou petites, qui veulent le maintien de la paix et le progrès de l'homme.

Vous comprendrez donc que nous avons suivi avec le plus vif intérêt les travaux préparatoires de la conférence. Nous savons qu'elle est une étape importante de l'évolution des relations et de la coopération économique entre les nations. En effet, sur le plan moral, nous ne pouvons pas admettre que se perpétuent des niveaux insuffisants de vie, tandis que sur le plan économique nous devons savoir que l'intérêt commun demande que tous les pays du monde participent valablement aux échanges internationaux.

Une tâche aussi grave que celle qui nous attend demande à être abordée sans dogmatisme, ni rigidité. Des idées bien posées doivent être échangées, de manière à ce que, par comparaison, par contraste ou par combinaison, on puisse s'avancer dans la recherche des solutions qui apparaîtraient les plus appropriées.

La Communauté économique européenne ne veut pas se présenter avec des positions déjà rigoureusement arrêtées vis-à-vis des problèmes qui se posent. Les représentants des Etats membres et de la Commission feront connaître, au cours des travaux de la conférence, les résultats des études nationales et communautaires, ainsi que certaines idées qu'ils ont dégagées.

La Conférence des Nations Unies a été convoquée parce que le sentiment général est que nous arrivons à un tournant qui demande une détermination à la fois audacieuse et prudente des orientations à prendre.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, il y eut une grande décision: celle d'entreprendre l'effort de sortir du bilatéralisme et de fonder à nouveau les échanges sur le multilatéralisme. Notre distingué Secrétaire général a eu raison de souligner l'importance, dans son rapport, de cette entreprise. Dans le bilatéralisme, en effet, les petits pays, qui n'ont que des marchés étroits et peu de produits à offrir en négociation, sont dans une position faible par rapport aux unités économiques plus grandes.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, élaboré à l'occasion des travaux préparatoires de la Charte de La Havane, a joué un rôle particulièrement utile dans ce domaine important de la libéralisation et de l'expansion des échanges. L'organisation des parties contractantes à cet accord a su exercer une pression constante, graduelle et ferme en vue de réduire les obstacles tarifaires et quantitatifs. Avec équilibre, elle a mis en oeuvre progressivement les règles de l'Accord général, tout en tenant compte avec réalisme des situations particulières qui se présentaient. Elle a su tempérer la rigidité des applications de certains principes lorsque les circonstances le demandaient. Dans d'autres cas, par contre, elle a affirmé la force des principes de l'Accord général en face de résistances nées d'un attachement au protectionnisme et au bilatéralisme du passé.

L'activité des parties contractantes a donc permis, d'une part, de mettre au point une organisation efficace, souple et dynamique et, d'autre part, d'accumuler une expérience précieuse et un ensemble de dispositions, qui forment un droit coutumier du commerce mondial. La Communauté a la conviction que cette organisation, avec son patrimoine, constituera un instrument précieux lorsqu'il s'agira de donner une application pratique aux résolutions et aux orientations d'ordre général qui seront élaborées par notre conférence.

Tout en marquant combien l'effort déployé depuis 1947 a été fructueux et utile, nous reconnaissons que les pays industrialisés ont le plus bénéficié de cette évolution. Cela ne leur est d'ailleurs pas venu sans grands efforts de leur part.

Les pays européens, en particulier, ont pu redresser leur propre économie et prendre part à l'augmentation de la production et des échanges grâce à une certaine stabilité et à un certain nombre de disciplines internes. Par exemple, ils ont consacré aux investissements durant de longues années d'importantes ressources qu'ils refusaient à la consommation.

Des efforts substantiels ont également été effectués par d'autres pays qui, en partant de situations peut-être encore plus difficiles, ont réussi ou sont sur le point de réussir leur développement industriel et agricole.

Le Secrétaire général, dans son rapport, semble voir une certaine opposition entre ce qui a été fait jusqu'à présent et l'orientation nouvelle qu'il faudrait donner aux échanges et aux relations économiques internationales. Nous ne sommes pas convaincus que cette opposition soit réelle. Nous pensons plutôt que cette orientation nouvelle sera simplement la suite logique et le complément de l'autre.

Il serait dangereux de voir rejeter, sans plus, ce qui a été fait jusqu'à présent parce qu'insuffisant. En effet, à défaut des bases du passé, l'on risque fort en dernière analyse, non pas d'avancer, mais de reculer. Il convient sans doute d'améliorer ces bases ou de les compléter pour assurer à un nombre croissant de pays des ressources suffisantes pour poursuivre leur développement.

Il convient donc de chercher à modaliser le commerce d'une façon plus constructive pour les pays en voie de développement. Mais l'important est de mettre les échanges internationaux au service de l'augmentation des ressources de tous les pays du monde.

Par un processus d'accélération, cet accroissement contribuera à son tour au développement des échanges internationaux. Cela s'est d'ailleurs produit en ce qui concerne la Communauté elle-même. En effet, celle-ci, à la suite de sa expansion économique intérieure, a accru ses importations globales d'une façon telle qu'elle atteint le chiffre le plus élevé du monde.

En particulier, la Communauté a augmenté ses importations en provenance des pays en voie de développement à un rythme bien supérieur à celui de la plupart des autres pays. Ses importations sont passées, de 1957 à 1963, de 7 milliards 119 millions de dollars à près de 9 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 25%. La Communauté est ainsi devenue le client le plus important des pays en voie de développement.

D'un autre point de vue, je voudrais souligner que les importations de la Communauté en provenance des pays en voie de développement ont représenté, en 1961, 4,55 % du produit national brut de la Communauté, soit un pourcentage qui se situe parmi les plus élevés du monde.

Enfin, l'Europe occidentale est la région du monde qui importe le plus des pays en voie de développement puisque les importations globales de la Communauté et de l'A.E.L.E. en provenance de ces pays se sont élevées en 1963 à environ 15 milliards de dollars. Les Etats membres de la Communauté ne peuvent s'empêcher de constater que les pays industrialisés à monopole d'état de commerce extérieur sont très loin d'avoir fait un effort comparable en valeur absolue en ce qui concerne leurs importations en provenance des pays en voie de développement. S'ils acceptaient le même effort que le nôtre, les problèmes du développement pourraient s'acheminer vers une solution plus rapide.

Les statistiques que j'ai citées opposent des faits précis au verbalisme. Ces faits n'incitent cependant pas la Communauté à se considérer comme satisfaite. Bien au contraire, elle est ouverte aux soucis des pays en voie de développement de voir leurs problèmes traités de façon concrète. Aussi sommes-nous prêts à nous associer à de nouveaux efforts, concertés sur le plan le plus large et auxquels participeront tous les pays.

La Communauté est sensible au fait que les pays en voie de développement n'ont pas toujours bénéficié complètement de l'augmentation en quantité de leurs exportations, par suite de l'évolution des prix. En conséquence, et comme elle l'a déjà affirmé dans d'autres enceintes, la Communauté est favorable en principe à une stabilisation des prix des produits primaires à un niveau suffisamment rémunérateur pour les pays producteurs. Si tous les pays participant à la Conférence étaient en mesure de marquer, eux aussi, leur accord sur ce principe, un jalon important serait marqué dans la bonne direction.

Toute stabilisation a évidemment ses limites. Il faut en premier lieu éviter de provoquer une surproduction qui détruirait le soutien qu'on voudrait établir, deuxièmement, il ne faut pas que nous soyons entraînés à nous détacher du problème essentiel de la diversification de la production, qui est beaucoup plus importante pour bon nombre de pays en voie de développement. Enfin, il faut se garder de favoriser l'emploi de produits de remplacement, bien que le progrès technique et ses conséquences inéluctables contraignent à regarder ce problème avec réalisme.

Compte tenu notamment de ces considérations, la Communauté est prête à participer activement à la recherche d'actions appropriées susceptibles de conduire à la stabilisation des prix des matières premières souhaitée par les pays en voie de développement.

Dans les travaux préparatoires de notre Conférence, il a beaucoup été question de la réduction progressive des droits de douane et des autres mesures appliquées à l'importation des produits primaires. La Communauté a déjà exprimé dans d'autres enceintes l'avis que la liberté d'accès aux marchés ne constituait qu'un des moyens parmi d'autres de tendre vers la réalisation de l'objectif général et primordial d'accroître les recettes d'exportation des pays en voie de développement.

Ceci ne signifie nullement que la Communauté ne soit ni apte ni disposée à prendre des mesures dans ce domaine. En 1963, elle a spontanément et totalement suspendu les droits sur les produits importants pour l'économie de certains pays en voie de développement tels le thé et les bois tropicaux. La mise en vigueur de la Convention de Yaoundé ira de pair avec une réduction, allant jusqu'à 40 % dans certains cas, des droits du tarif commun applicables à un certain nombre de produits parmi lesquels le café, le cacao et les ananas. En concluant les arrangements entre eux, les Etats membres de la Communauté et les dix-huit Etats africains et malgache associés ont donc eu le souci de concilier leurs intérêts avec ceux des pays en voie de développement.

Il faut d'ailleurs remarquer à cet égard que les statistiques montrent que, si les importations de la Communauté en provenance de l'ensemble des pays moins avancés ont progressé de 25 % entre 1957 et 1963, les importations en provenance des pays africains et malgache associés n'ont augmenté que de 12 %, passant de 877 à 987 millions de dollars. Le contraste est encore plus frappant si l'on considère que pendant cette même période l'ensemble des pays africains qui ne sont pas associés à la Communauté voyaient celle-ci accroître ses achats chez eux de 1 milliard 553 millions à 2 milliards 315 millions de dollars, soit une augmentation de 49 %.

La Coopération sur un pied de complète égalité et dans le respect mutuel des souverainetés nationales entre la Communauté et l'Afrique n'est donc pas une entrave au développement des exportations des pays en voie de développement. Bien au contraire, l'expansion entraînée par la création de la Communauté a eu des effets bénéfiques dans toutes les parties du monde. Nous sommes donc heureux que les prévisions dont nous avons fait état en 1957 et 1958 au GATT se soient largement vérifiées.

En ce qui concerne les produits manufacturés, la Communauté pense - tout comme les pays en voie de développement - que des problèmes importants se posent et qu'un effort sérieux doit être fait en ce domaine. Il est évident qu'une augmentation substantielle des ressources en devises des pays en voie de développement doit progressivement provenir de la diversification de leurs exportations, ce qui signifie que les ventes de produits primaires doivent se doubler de ventes de produits manufacturés. A l'heure actuelle, on constate que dans la plupart des cas, les pays en voie de développement ne parviennent pas à présenter ou à faire accepter par l'extérieur leurs produits manufacturés, tandis que dans d'autres cas l'introduction de certains produits fabriqués sur les marchés étrangers a été réussie uniquement en jouant sur le facteur prix. D'une façon comme de l'autre, la situation n'est pas satisfaisante : dans le premier cas parce que le commerce reste à créer, dans le deuxième parce que les exportations à prix exceptionnellement bas ne donnent satisfaction ni aux pays exportateurs qui sont obligés de maintenir les rémunérations de leurs travailleurs à un niveau extrêmement bas, ni aux pays importateurs qui risquent une désorganisation de leurs marchés intérieurs.

Les solutions qu'il faudra rechercher pour les divers problèmes posés, qui vont de la présentation des produits jusqu'à l'accès aux marchés, devront se fonder sur la coopération entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Il est possible notamment que nous soyons amenés à rechercher un assouplissement de la règle du traitement de la nation la plus favorisée au profit des pays moins avancés. Bien des idées ont été avancées à ce sujet, entre autres, celle de préférences temporaires, dégressives et sélectives.

La Communauté participera activement à l'étude de solutions équilibrées, susceptibles de conduire à l'extension substantielle des exportations des produits manufacturés originaires de pays en voie de développement, en vue de favoriser leur industrialisation.

Un autre point important que la conférence sera appelée à examiner est celui du développement des échanges intra-régionaux. En cette matière aussi, bien des idées ont été avancées : on a parlé d'un assouplissement des règles de l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, afin de faciliter la création d'unions douanières et de zones de libre-échange entre pays en développement, on a parlé de l'octroi réciproque de préférences entre les pays en développement, on a parlé de l'institution de mécanismes de paiements analogues à ceux qui, dans un passé récent, fonctionnaient entre les pays d'Europe occidentale.

La Communauté a réfléchi à ces questions. Elle est convaincue qu'une coopération régionale réalisée sur la base de principes économiquement sains est susceptible d'apporter de nombreux effets bénéfiques. En effet, elle attire les investissements étrangers, elle facilite une utilisation rationnelle des ressources naturelles et permet aux entreprises de disposer d'un marché suffisamment large pour que puisse être atteints des niveaux économiques de production.

Ce qui sera fait dans ce domaine sera utile à condition d'avoir un caractère multilatéral, d'éviter de mettre le désordre dans les échanges internationaux et de ne pas consacrer des situations acquises privilégiées. Ce sont les bases d'une diversification et d'une rationalisation génératrices de l'expansion économique qu'il faut jeter.

Dans cet ordre d'idées, la Communauté ne comprend guère les critiques systématiques et dogmatiques qui sont parfois adressées au principe de son association avec diverses nations en voie de développement. La justification essentielle d'une telle association se trouve dans les bénéfices qu'elle apporte à ces dernières. On ne peut concevoir que dans la recherche de nouveaux moyens à apporter aux nations qui luttent pour leur développement, il faille commencer par soustraire les appuis à ceux qui en ont le plus besoin.